

33 - Projet de sensibilisation aux comportements violents à l'école élémentaire Herriot - Subvention à l'Association Léo Lagrange

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Des difficultés récurrentes avec des enfants présentant des comportements perturbateurs ont été constatées au cours de l'année 2013-2014.

La Direction Education a proposé à l'équipe pédagogique de mener au sein de l'établissement des actions de sensibilisations aux comportements violents, projet expérimenté durant trois ans à l'école Fourier à Planoise.

L'Association Léo Lagrange intervient dans les classes, avec les enseignants, pour apporter aux enfants une réflexion sur leur positionnement face à des situations génératrices de violences.

Après une première année au cours de laquelle différentes thématiques ont été abordées : la gestion des émotions, la frustration, les relations garçons - filles, il a été décidé de reconduire ce projet sur l'année 2014-2015 en associant les classes de CP et de CE1.

Le travail portera sur l'implication des équipes pédagogiques et la transmission des outils pour que ces actions soient portées par les enseignants à l'issue du projet.

Parallèlement, l'Association Léo Lagrange intervient sur des formations auprès des animateurs périscolaires.

Dans ce cadre il est proposé d'attribuer une subvention de 6 300 € à l'Association Léo Lagrange.

En cas d'accord, le montant sera prélevé sur le chapitre 65.255.6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 6 300 € à l'Association Léo Lagrange.

«M. Pascal BONNET : Je suis assez surpris de ce projet de faire appel à une association étant donné que l'on a de nombreux partenaires dans le cadre du contrat Enfance et de la tradition de la Ville de travailler avec différentes structures entre l'Antenne Petite Enfance, le CG. On pourrait avoir des professionnels qui pourraient participer à ce travail sans faire appel à une association et dépenser de l'argent au moment où on essaie de faire des économies donc nous voterons contre, non pas le projet, mais le choix qui a été fait de ne pas faire appel à un partenaire institutionnel connu.

M. Philippe MOUGIN : Nous pensons que les enfants doivent être éduqués par les parents, rôle premier pour ceux-ci, un droit pour les enfants, un devoir pour les parents ; pour nous ce n'est ni le rôle de l'école et encore moins celui d'associations de s'y substituer. En ce qui concerne les règles de la discipline en classe c'est aux enseignants et à l'encadrement de les faire respecter. Dans le cas présent des classes élémentaires ce qui est particulièrement inquiétant quand la pédagogie n'est plus efficace, si les élèves n'acceptent plus les règles, sont violents et n'ont plus le respect dû à leurs instituteurs il existe alors des mesures coercitives : le renvoi temporaire ou définitif, le placement en classe spécialisée. Les éléments perturbateurs ou violents ne doivent pas être une gêne et devenir les caïds dominants des autres, l'autorité doit revenir aux enseignants. Ce n'est donc pas aux contribuables bisontins de payer des animateurs ou éducateurs pour pallier la dégradation du système dû aux erreurs politiques passées, présentes depuis 30 ans. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette subvention.

M. LE MAIRE : Très bien. Y a-t-il des oppositions : 14, des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LOYAT n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.